

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°99-417 DU 31 AOUT 1999

Chargeant Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA,
Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche
Scientifique de l'intérim de Monsieur Luc-Marie
Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement,
de l'Habitat et de l'Urbanisme pour compter du 04
septembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

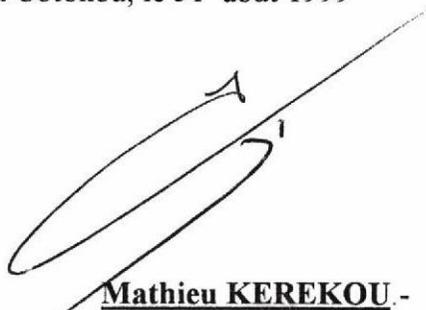
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 04 septembre 1999, Monsieur Damien Zinsou ALAHASSA, Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 31 août 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MENRS 4 MEHU 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-